



CHARTRES
MÉTROPOLE

Mise à disposition du public par voie électronique
Plan Climat Air Energie Territorial de Chartres
métropole du 1^{er} octobre au 31 octobre 2020

**Synthèse des observations et propositions du
public**

1- Préambule

La loi de transition énergétique promulguée le 17 août 2015 et les décrets en découlant ont fait évoluer la réglementation. Ainsi, les collectivités de plus de 20 000 habitants ont l'obligation d'élaborer une nouvelle version du plan climat, intitulée Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Il s'agit dorénavant d'y intégrer de nouveaux axes tels que la lutte contre la pollution de l'air, la vulnérabilité du territoire au changement climatique, la séquestration du carbone et la production d'énergies renouvelables.

L'élaboration du PCAET de Chartres métropole s'inscrit dans la continuité de précédentes démarches de développement durable mises en place par la collectivité, parmi lesquelles l'Agenda 21 en 2008, un premier PCET en 2013, ou encore le programme d'actions conduit dans le cadre du dispositif « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » finalisé en 2019.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial se structure autour de différents documents :

- **Le diagnostic territorial** permet de faire un bilan complet en termes de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre, de productions et potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération, de séquestration carbone, de qualité de l'air et de vulnérabilité du territoire au changement climatique. Il inclue aussi un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine et les compétences de Chartres métropole.
- **La stratégie territoriale** a été co-construite avec les partenaires du territoire. Elle vise un niveau d'ambition cohérent avec les orientations nationales et régionales tout en prenant en compte les caractéristiques territoriales.
- **Le plan d'actions** a pour ambition d'orienter le développement du territoire vers le scénario volontariste retenu en mettant en œuvre un portefeuille d'actions opérationnelles par axe stratégique. Il doit également prendre en compte les acteurs du territoire et les actions déjà engagées afin d'inscrire la dynamique du plan d'actions dans un ancrage territorial et rendre le plan d'actions le plus opérationnel possible. Ainsi, 29 fiches action(s) sont inscrites dans le PCAET de Chartres métropole et sont réparties à l'intérieur de 11 axes opérationnels et 6 axes stratégiques.
- **L'évaluation environnementale stratégique** : Le PCAET étant un document relevant des "plans et documents ayant une incidence sur l'environnement », il est donc soumis à une évaluation environnementale conformément à l'article R. 122-17 du Code de l'environnement. Ainsi, dès le début de son élaboration, le cadre réglementaire a été pris en compte afin d'évaluer ses effets propres sur l'environnement ainsi que les effets cumulés de ses objectifs et de son plan d'actions.

Le projet de plan arrêté, a été soumis d'une part au Préfet de Région et au Conseil régional Centre-Val de Loire et d'autre part à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Seul le Préfet de Région s'est exprimé dans les délais impartis.

Par ailleurs, en tant qu'autorité compétente, Chartres métropole a souhaité recueillir les avis et remarques des habitants de son territoire avant l'approbation du document en conseil communautaire.

Elle a donc organisé une mise à disposition du PCAET arrêté du 1^{er} octobre au 31 octobre 2020 par voie électronique et par un registre prévu au Guichet Unique à Chartres. Le présent rapport a pour objet de faire un bilan de la procédure ainsi que des observations et avis émis dans ce cadre.

2- Modalités de publicité

Chartres métropole a informé le public de la procédure au moins 15 jours avant l'ouverture de la mise à disposition prévue, par :

- Un affichage dans les 66 mairies de l'agglomération.
- Une communication sur les réseaux sociaux et sur les sites internet de la ville de Chartres et de Chartres métropole.
- Les affichages numériques Decaux et les écrans du guichet unique de Chartres.

En complément, un article est paru dans le Votre Agglo de septembre (distribué dans les 66 communes) avec un rappel dans le magazine d'octobre afin d'expliquer un peu plus en détail les tenants et les aboutissants de ce document cadre (annexe 1).

Pour finir, un article est paru dans le magazine de l'Echo Républicain fin octobre (annexe 2).

Afin de recueillir les avis et observations du public, une adresse courriel dédiée à l'élaboration du PCAET a également été mise en place : pcaet@agglo-ville.chartres.fr. En parallèle, Un dossier a été mis à la disposition du public au Guichet unique - 32 boulevard Chasles à Chartres - présentant le plan arrêté.

Un registre d'observation destiné à recueillir les remarques a aussi été joint au dossier. La liste des pièces mises à la disposition du public est disponible en annexe 3.

3-Déroulement de la participation du public

A l'issue de la période du 1er au 31 octobre 2020, on recense :

- 270 visites sur le site internet de Chartres métropole, à la page dédiée,
- Entre 700 et 1500 vues sur les réseaux sociaux.

A l'issue de la procédure, 4 avis ou observations ont été transmis par mail à l'adresse dédiée et 1 remarque a été rédigée dans le registre dédié au guichet unique de Chartres (Annexe 4).

4- Synthèse des observations et avis du public

Etant donné le faible retour de cette mise à disposition, la synthèse ci-dessous, reprend tous les avis émis.

- [Avis n°1](#)

La première observation concerne le rapport sur les productions et les potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération (partie diagnostic), et plus précisément la partie sur la chaleur fatale industrielle. Monsieur ROTHE interroge la qualification de « potentiel », les infrastructures tel que le Datacenter d'Orange et le centre de calculs du Crédit Agricole à Mainvilliers, alors qu'elles représentent « des gouffres énergétiques ».

L'objectif de cette partie étant de connaître le gisement total du territoire, il est pertinent de qualifier de « potentiel », les infrastructures en cours ou déjà en place sur le territoire pour lesquelles la récupération de chaleur pourrait être importante.

D'autre part, Monsieur ROTHE propose d'imposer aux entreprises la récupération de la chaleur émise par leur infrastructure. Toutefois, la collectivité souhaite, dans un premier temps, travailler en partenariat avec les porteurs de projet avant l'instauration de toute obligation ou contrainte. La récupération de la chaleur, lorsque le potentiel est important, est en revanche **une piste d'action à la réflexion** pour les projets en cours et à venir.

Enfin, cette observation a permis de mettre en avant une erreur dans ce rapport. En effet, les calculs intégraient des infrastructures ne se situant pas dans le périmètre de Chartres métropole. Cela fausse donc le potentiel retenu sur le territoire.

Le rapport ainsi que tous les autres documents liés à ces calculs seront corrigés en ce sens avant l'adoption.

- [Avis n°2](#)

Dans son avis, monsieur PEYRONNET indique que les actions du PCAET vont dans bon sens mais il souhaite mettre en avant les 3 actions qu'il considère comme prioritaires :

- La rénovation énergétique des bâtiments, qui a un impact positif sur le confort des habitants, sur leur équilibre financier, sur la bonne santé des entreprises et, bien sûr, sur le climat.
- L'offre de transport alternative à l'automobile individuelle et au transport routier de marchandises. En particulier, la fréquence des bus qui peut améliorer leur fréquentation.
- La création d'un Projet Alimentaire Territorial qui pourrait avoir un impact au-delà de l'Agglomération.

Les remarques formulées n'impliquent pas de modification au PCAET.

- [Avis n°3](#)

Dans son introduction, la société GRDF par le biais de son délégué territorial d'Eure-et-Loir, Monsieur VAPPEREAU, commence par rappeler qu'il représente l'acteur de la distribution d'énergie ainsi que le concessionnaire pour la distribution de gaz dans 26 communes de l'agglomération. Il précise ensuite que de nombreuses solutions sont déjà déployées dans le réseau afin de répondre dès à présent aux objectifs fixés dans le plan. GRDF a par ailleurs indiqué se tenir à nos côtés pour accompagner la collectivité, faciliter la mise en œuvre des différentes solutions et concrétiser nos ambitions. Dans la suite de son rapport, GRDF reprend les 6 axes stratégiques inscrits dans le PCAET ainsi que les principaux objectifs affichés afin de préciser les solutions qui pourraient être développées dans le domaine qui concerne la société, et notamment :

Axe 1 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

- GRDF préconise la rédaction d'une action afin de faciliter la conversion des chaudières fioul au gaz et ainsi répondre aux objectifs gouvernementaux.

A ce sujet, la collectivité a de fortes ambitions sur la rénovation du parc public et privé et cela est clairement détaillé dans les actions 1 à 5. Ainsi, il s'agit d'accompagner les particuliers sur une approche globale de la rénovation de leur habitat visant à minorer leur consommation énergétique éventuellement par un changement d'équipement de chauffage plus performant. La conversion des chaudières fioul au gaz participe aux objectifs globaux de la collectivité.

Concernant la partie campagne d'informations portant sur la transition énergétique et écologique, la collectivité a bien pris note des possibilités d'accompagnement de GRDF.

Axe 2 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

- GRDF préconise la rédaction d'une action afin d'étudier l'opportunité d'une station GNV (publique et/ou privée) et de permettre un développement rapide à prix modéré du transport GNV/bioGNV localement tout en respectant les objectifs à atteindre.

A ce sujet, la collectivité souhaite avant tout mettre l'accent sur le développement des mobilités actives et partagés qui constituent un enjeu majeur sur le territoire afin de lutter contre l'autosolisme. Le développement de l'utilisation du GNV sera, dans un premier temps, étudié dans les transports en commun au travers de la fiche : « étudier les possibilités de motorisation des véhicules de transports collectifs avec une énergie verte ou plus respectueuse de l'environnement ».

Enfin pour la partie « logistique urbaine durable » une première solution de livraisons durables est apportée par les services de « Livraison à ma porte ». C'est un sujet qui sera amené à être étudié plus en profondeur dans les 6 ans à venir.

Axe 3 : Développement un modèle d'agriculture plus respectueux de notre santé et de notre environnement

- GRDF préconise la rédaction d'une action afin d'encourager les agriculteurs locaux porteurs de projets de la filière biométhane afin d'injecter le biogaz dans le réseau de distribution.

Suite au retour de l'avis du préfet de Région, la collectivité a travaillé, en partenariat avec les acteurs du territoire dont GRDF, à la rédaction d'une fiche action sur le développement de la filière méthanisation sur le territoire. Elle sera consultable une fois le document approuvé en conseil communautaire.

Axe 4 : Développer les énergies renouvelables et l'usage de produits biosourcés

- GRDF préconise la rédaction d'une action afin d'étudier l'opportunité de la valorisation des boues de STEP et des déchets afin de les convertir en biogaz.

Chartres métropole Traitement et Valorisation a depuis peu lancé une étude d'opportunité sur la méthanisation qui a pour objectif d'évaluer l'intérêt d'une synergie entre deux équipements : l'usine d'incinération et un projet de méthanisation relié au traitement des boues résiduelles de la station d'épuration voisine située à Seresville. Actuellement, la combustion des déchets à l'usine de valorisation énergétique (UVE) permet d'alimenter le réseau électrique qui dessert 36 000 foyers du bassin de vie chartrain. A l'avenir CMTV souhaite diversifier les filières de valorisation énergétique sous forme de chaleur, en synergie avec d'autres activités comme les serres maraichères, et la méthanisation des biodéchets issus de la collecte, de l'agriculture ou de l'épuration.

Axe 5 : Mobiliser les forces du territoire et accompagner les partenaires économiques

Dans cet axe, GRDF propose d'accompagner tous les acteurs économiques afin de réduire leur impact environnemental ainsi que leur facture énergétique. Un bilan et des estimations à ces fins peuvent être établis par leurs conseillers notamment au travers de leur outil « compteur communicant gaz ». En effet, les usagers du réseau pourront consulter quotidiennement leur consommation d'énergie afin de mieux la maîtriser.

Axe 6 : Aménager le territoire dans la logique d'une résilience aux changements climatiques et visant l'amélioration de la qualité de l'air

A ce sujet, GRDF propose, dans un premier temps, de s'impliquer dans l'élaboration de la politique énergétique de la collectivité par la contribution aux réflexions de planification énergétique sur le territoire, l'accompagnement de la déclinaison de la stratégie énergie-climat dans les documents d'urbanisme et la mise en relation avec leur réseau, de partenaires locaux, dans les secteurs de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire. Dans un deuxième temps, GRDF propose d'accompagner la collectivité pour valoriser les actions et projets mis en place sur le territoire par l'évaluation des gains environnementaux et économiques des actions gaz-ENR et la participation à des actions de communication.

Les remarques formulées par GRDF rejoignent celles exprimées par le préfet de Région. Des modifications seront apportées dans le dossier soumis pour adoption.

- Avis n°4

Comme le précédent avis, le comité « Avec vous, osons Chartres autrement » a décidé de parcourir et revenir sur les 6 axes stratégiques mis en avant dans le PCAET. Avant de détailler les différents axes, le comité a émis deux questions générales :

Première question :

- Pourquoi un effort de réduction des émissions de GES plus faible pour l'agriculture que pour les autres secteurs devenant ainsi, d'après la figure 2, page 7 du PCAET, le principal émetteur de GES sur l'agglomération en 2050 ?

La collectivité tient à rappeler que la majorité des émissions de GES du secteur agricole sont non-énergétiques puisqu'elles proviennent de la production de méthane (CH₄) et d'oxyde nitreux (N₂O) due à l'utilisation d'engrais azotés et à la digestion et la déjection des animaux d'élevage. Sur ces points, la collectivité tient à souligner que les objectifs du PCAET sont déjà très ambitieux :

- Diminution de 40% de consommations d'engrais azotés minéraux d'ici à 2050
- 50% d'exploitations peu consommatrices
- Réduction de la taille des cheptels bovins de 30%

Par ailleurs, les chiffres et les documents ne sont pas figés. En effet, le PCAET étant un document « vivant », les objectifs seront amenés à être réévalués une première fois au bout de 3 ans puis, à terme, au bout des 6 ans.

Deuxième question :

- Pourquoi aucune action visant à réduire la consommation d'énergie perdue dans des éclairages de nuit inutiles : possibilité de faire un inventaire ? d'espacer plus les lampadaires dans certaines rues ? d'éteindre les vitrines à partir d'une certaine heure ?

C'est un sujet abordé dans le PCAET et qui fait l'objet d'une fiche action : « Etudier la mise en place d'une trame noire (corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes) dans l'axe stratégique n°6 « Aménager le territoire dans la logique d'une résilience aux changements climatiques et visant l'amélioration de la qualité de l'air ».

Axe 1 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

Dans cet axe, le comité émet plusieurs remarques et interrogations. Au sujet du rythme de rénovation des bâtiments dans le privé et le tertiaire, la collectivité s'est basée sur les chiffres actuels et les

tendances en prenant en compte la politique impulsée par l'Etat à ce sujet. La rénovation du parc privé et public étant un des enjeux prioritaires de la collectivité, les objectifs ne sont donc pas sous-évalués mais réalisables.

Concernant Chartres Rénov'Habitat, il semblerait que le comité confonde ce service déployé par Chartres métropole depuis mai 2018, avec le bailleur social Chartres métropole Habitat. En effet le service Chartres Rénov'Habitat, est un service public qui s'adresse à tous les habitants de la communauté d'Agglomération de Chartres métropole. Un conseiller, spécialiste et neutre, accompagne les particuliers (propriétaires occupants ou bailleurs) en vue de simplifier leurs démarches dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur habitat. Les conseillers guident les particuliers vers une solution technique globale, cohérente et économiquement pertinente, et vers des professionnels référencés. Elle vise à proposer une solution clé en main à l'ensemble des particuliers. Des permanences sont assurées par des conseillers de l'Espace Info Energie, SOLIHA et Chartres métropole au Guichet Unique, du lundi au vendredi.

Le sujet du recyclage et de production de granulats de construction à partir de bétons de démolition est en phase de test sur le territoire. Cela ne peut être généralisé, à l'heure actuelle, à l'ensemble des constructions car il existe encore trop d'incertitudes quant à la qualité et la durabilité du bâtiment construit par rapport au pourcentage et à la composition des granulats recyclés utilisés. Etant en constante évolution, la collectivité suit de très près cette problématique notamment au travers de la convention de partenariat avec le CERIB, centre technique industriel travaillant dans les domaines de la construction et en particulier pour l'industrie du béton. Par ailleurs, Chartres métropole tient à rappeler que la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire vient tout juste d'être publiée cette année (2020) et que les textes d'application ne sont pas encore sortis. Dans un même temps la collectivité a déjà anticipé la réglementation puisqu'elle fait partie des premiers territoires d'expérimentations et qu'elle travaille déjà sur la création d'un système alliant gisement, acteurs économiques locaux et utilisation.

Enfin, Chartres métropole a souhaité prendre un engagement fort en inscrivant ce sujet dans sa convention NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) qui a été repris en exemple à l'échelle nationale, par l'ANRU, pour les autres sites de renouvellement urbain en France.

Axe 2 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

Une des priorités de la collectivité en matière de transports a été axée dans un premier temps sur le développement des mobilités actives et partagées notamment par le développement des pistes cyclables qui participent dans un même temps à l'amélioration du cadre de vie. Plus globalement, l'hypothèse qui a été retenue pour lutter contre l'autosolisme est la mise en place de toutes ces actions interdépendantes : mise en cohérence et développement des itinéraires cyclables, amélioration de l'offre en transport avec le BHNS, sensibilisation et actions auprès des scolaires, développement du co-voiturage pour les trajets du quotidien via une application (exemple Karos) qui sera testée dans un premier temps dans le plan de déplacement (inter) administration...

Concernant le BHNS une étude sera menée afin de déterminer la possibilité de motorisation des véhicules de transport collectif avec une énergie verte (biogaz, électricité, hydrogène...). Elle aura pour objectif d'analyser la faisabilité du projet et des différentes solutions, le coût induit pour adapter l'aménagement des espaces publics, le coût de fonctionnement et de mesurer son impact sur l'environnement.

Elle devra aussi prendre en compte les objectifs du BHNS :

- La rapidité et la régularité des bus ;
- L'amplitude horaire du service et la fréquence des passages ;
- Le confort et la modernité des véhicules ;
- L'accessibilité des stations pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- L'information en temps réel des voyageurs sur l'ensemble des lignes.

Toutes les questions techniques relatives à l'organisation et le développement du BHNS (fréquences, correspondances, trafic routier, sécurité...) ont été étudiées en tenant compte de la fréquentation actuelle du réseau et de la fréquentation supplémentaire attendue au regard des importants projets de développement urbain prévus. Enfin, la collectivité tient à préciser que les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées en 2020.

Axe 3 : Développement un modèle d'agriculture plus respectueux de notre santé et de notre environnement

En ce qui concerne le secteur de l'agriculture, le comité souhaite un renforcement des objectifs et des actions inscrites dans le PCAET. Chartres métropole tient à souligner que la collectivité prend déjà des engagements forts par la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial en partenariat avec la chambre d'Agriculture. En effet, l'élaboration d'un tel projet permettra de travailler sur l'ensemble de la chaîne de valeur agricole locale et de formaliser les dynamiques possibles. Le projet aboutira à un programme d'actions qui permettra de fédérer les acteurs du secteur de l'alimentation, augmenter la production de consommation de proximité (tant pour les écoles que pour la consommation des particuliers), promouvoir une alimentation saine et responsable et améliorer les conditions d'accès. C'est donc une action qui répondra aux enjeux de l'agriculture de demain en se basant, par le biais d'un diagnostic alimentaire partagé, sur l'agriculture d'aujourd'hui.

En parallèle, Chartres métropole a lancé depuis peu, un travail avec les agriculteurs du territoire afin d'accompagner le développement des filières agricoles en circuit court à bas impacts sur l'environnement, promouvoir l'agroforesterie sur le territoire et optimiser la gestion des intercultures par les couverts végétaux, tout cela dans un souci de répondre aux objectifs annoncés. Ces derniers sont bien évidemment mesurables par la mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation se basant sur les indicateurs de suivi et de résultat présents dans chaque fiche action.

En plus de cela, il était important pour la collectivité d'intégrer les « agriculteurs de demain » par le développement de formations valorisant la biodiversité au service de l'aménagement et de la productivité du système d'exploitation. Ainsi, le projet qui sera développé dans le Lycée agricole visera à coconstruire avec les apprenants comme acteurs essentiels, les enseignants et les différents acteurs partenaires, un scénario agroécologique adapté à l'exploitation de leur établissement, afin d'améliorer les services écosystémiques de l'exploitation et de le rendre productif et résilient.

Axe 4 : Développer les énergies renouvelables et l'usage de produits biosourcés

Le comité précise dans cette partie qu'aucune action n'est engagée en ce qui concerne le photovoltaïque.

La collectivité souhaite indiquer au comité que la fiche « développer la filière photovoltaïque locale » répond entièrement à cette demande. Les études engagées avec synelva permettront d'une part de retenir les bâtiments publics ayant un fort potentiel et d'autre part de connaître les éléments techniques et financiers à retenir pour l'installation **concrète** de panneaux photovoltaïque sur son patrimoine. Par ailleurs, la collectivité souhaite avant tout privilégier le travail avec les acteurs du territoire afin de développer, **localement**, la filière et d'éviter au maximum de faire appel aux entreprises venant de partout en France et dans le monde avec toutes les émissions de GES qui cela induit. La dernière étude

permettra à la collectivité d'avoir un état des lieux global de la situation des friches sur son territoire afin de pouvoir travailler avec les acteurs et les collectivités locales sur l'installation de parc photovoltaïque. Ces connaissances sont indispensables pour l'installation de panneaux ou de parc photovoltaïques de manière cohérente et pertinente avec la réalité du terrain.

En ce qui concerne la fiche action sur la géothermie, nous ne pouvons pas engager la collectivité dans des objectifs chiffrés, sans connaître le potentiel de cet ENR sur le territoire. La collectivité, certes, engage de nombreuses études mais ces dernières permettront d'une part de ne pas travailler dans l'ignorance et d'autre part de justifier toute action qui sera engagée par la suite. Les études constituent le point de départ de tout projet.

Comme expliqué plus haut, suite au retour de l'avis du préfet de Région, la collectivité a travaillé, en partenariat avec les acteurs du territoire, à la rédaction d'une fiche action sur le développement de la filière méthanisation sur l'agglomération. Concernant la partie sur la biomasse et l'éolien, se sont déjà des énergies bien développées sur le territoire comme le montre le diagnostic. D'ailleurs, la collectivité tient à préciser que tout nouveau projet éolien sera exclu sur la quasi-totalité du territoire de Chartres métropole ; seuls demeurent quelques secteurs potentiels au nord et à l'est de la communauté d'agglomération, en conséquence du projet de directive paysagère de la cathédrale de Chartres, en élaboration.

Enfin, le document n'étant pas figé, il sera tout à fait possible de mettre en avant les belles réalisations du territoire ainsi que leurs porteurs qu'ils soient publics ou privés et de les partager tout au long de la vie du PCAET.

Axe 5 : Mobiliser les forces du territoire et accompagner les partenaires économiques

Les missions de l'alternants décrites dans la fiche action se basera sur les besoins des entreprises du territoire. Suivant les résultats du diagnostic, il pourra ensuite être amené à réaliser un benchmark de ce qui a pu se faire en France ou en Europe dans des villes similaires. Mais cela est encore bien trop tôt pour pouvoir rentrer dans de tels détails. Cela se précisera au fur et à mesure de l'avancement du projet qui, je vous le rappelle, a pour objectif de répondre aux besoins de mobilités des entreprises à l'intérieur des zones d'activités mais aussi en lien avec l'extérieur.

Au sujet des éco-défis, l'objectif est d'accompagner le maximum d'artisans et commerçants volontaires dans la mesure des moyens financiers et humains alloués. Il a été prouvé qu'en participant à ces défis, l'image des artisans n'en est que plus renforcée. Les bénéficiaires sont donc importants tant chez les participants que chez les particuliers et la collectivité.

Enfin concernant le projet d'Agriquartier d'OLIS, la collectivité ne peut se prononcer à la place du porteur. Toutefois cela étant inscrit au PCAET, il est normalement prévu que le projet voit le jour dans les 6 ans à venir.

Axe 6 : Aménager le territoire dans la logique d'une résilience aux changements climatiques et visant l'amélioration de la qualité de l'air

Pour la partie concernant la trame noire, une fois encore les études permettront d'aboutir à des actions concrètes mises en place en partenariat avec les communes.

Concernant l'action « urbanisme favorable à la santé », la collectivité tient à préciser que c'est une problématique inconnue de la plupart des acteurs de l'aménagement et qu'il y a, à ce jour, très peu d'écrits à ce sujet alors que les problèmes de santé liés, à la manière d'urbaniser les villes aujourd'hui (îlot de chaleur, allergies, qualité de l'air et de l'eau...), ne font que croître. Ainsi **la collectivité est l'une des premières à s'approprier le sujet** et à l'inscrire dans des documents cadres tels que le

PCAET ou bien le Contrat Local de Santé (CLS). La sensibilisation est une action concrète qui permettra de prendre en compte la santé dans tout projet d'aménagement.

Quant au plan de végétalisation, c'est une action majeure que porte la collectivité et qui devrait aboutir à de nombreuses actions. Toutefois, il est important de rappeler que cela est **indépendant de la volonté de l'agglomération**. En effet, la mise en œuvre d'actions dépendra en grande partie de l'implication des communes et entreprises et des niveaux de priorité qu'elles donneront à ces sujets.

Au sujet du Programme « Une planète pour tous », toutes les écoles de l'agglomération ont été contactées. Seules deux ont répondu présentes. La collectivité espère qu'au travers de cette première année d'expérimentation sur le territoire, d'autres souhaiteront s'investir davantage sur ces sujets. Les services de Chartres métropole reprendront contact avec toutes les écoles à la fin de chaque année scolaire pour pouvoir inscrire les volontaires sur l'année suivante. La collectivité prend bonne note des contacts donnés par le comité.

En ce qui concerne l'action « Objectif Climat 2030 », c'est une action volontaire entièrement portée par l'association Eure-et-Loir Nature. Chartres métropole ne peut et ne souhaite pas remettre en cause les moyens mis en œuvre à la bonne réussite de ce projet. Le comité peut toutefois prendre contact avec l'association pour plus de renseignements sur cette action.

Pour conclure, le comité a soulevé de nombreuses questions liées aux actions de sensibilisation inscrites dans le PCAET. La collectivité souhaite avant tout indiquer que ce sont des actions primordiales pour la bonne mise en œuvre de tout projet. Enfin, elle souhaite aussi préciser que l'élaboration du PCAET incombe à l'EPCI, mais que le plan d'actions n'a, en aucun cas, vocation à être porté entièrement par l'EPCI en question. Ainsi, **tous les acteurs du territoire avaient la possibilité de mettre en avant leurs actions.**

Les remarques formulées par le comité « Avec nous, osons Chartres autrement » rejoignent celles exprimées par le préfet de Région. Des modifications seront apportées dans le dossier soumis pour adoption.

- [Avis n°5](#)

Dans ce dernier avis, la personne souhaite que la collectivité mette l'accent sur le développement de transports en commun et surtout du transport ferroviaire, par la réhabilitation des petites lignes qui ont été désaffectées tant pour le transport des personnes que pour celui des marchandises. Le secteur des transports est, en effet, le premier secteur en termes d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire.

Cependant, la collectivité tient à préciser que toutes les actions inscrites en ce qui concerne le transport ont pour principal objectif de lutter contre l'autosolisme tout en améliorant la qualité de vie des habitants. La collectivité souhaite ainsi mener ce combat sur tous les fronts : développement des pistes cyclables, amélioration de l'offre en transport, création d'un pôle d'échange multimodal, mise en place de livraisons urbaines durables, sensibilisation aux mobilités actives et partagées notamment dans les écoles, développement du covoiturage pour les trajets du quotidien...

De manière générale, la collectivité ne souhaite pas axer la réduction des émissions de gaz à effet de serre de son territoire en matière de transports uniquement sur les transports en commun. Au contraire, elle souhaite apporter un panel de solutions pertinentes et adaptées aux problématiques du territoire, tout comme cela est le cas avec le développement des énergies renouvelables. Enfin, il est aussi important de rappeler que les centrales nucléaires n'émettent, certes, pas de gaz à effet de serre directs, mais qu'elles sont à l'origine de tonnes de déchets non traités et enfouis, que l'on ne peut ignorer.

Les remarques formulées rejoignent celles exprimées par le préfet de Région. Des modifications seront apportées dans le dossier soumis pour adoption.

3 Conclusion

La procédure a permis au public pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés, d'accéder aux informations relatives au projet et à l'avis du préfet de Région (la MRAE et le Conseil régional ne s'étant pas exprimés dans les délais impartis).

Malgré la faible participation des habitants, la mise à disposition au public du PCAET arrêté a permis de mettre en avant les premières interrogations et attentes des habitants quant au choix de la stratégie et du plan d'actions. Une réponse leur a été apportée en précisant et justifiant les orientations qu'a souhaité prendre Chartres métropole dans ce premier PCAET. Par la suite, les différents retours des habitants seront utilisés par la collectivité afin d'orienter les futures pistes de réflexion en lien avec les besoins du territoire.

4 Modalités de mise à disposition du bilan de la participation

Le présent bilan et ses annexes seront disponibles sur le site internet de l'agglomération à l'adresse suivante : <https://www.chartres-metropole.fr/responsable/developpement-durable/plan-climat-air-energie-territorial/>, ainsi que dans le dossier mis à la disposition du public au Guichet unique - 32 boulevard Chasles - à Chartres.

Annexe 1

Article Votre Agglo et affiche

UN PLAN D'ACTIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGGLOMÉRATION

Chartres métropole a élaboré son Plan climat air énergie territorial (PCAET).
Vous êtes invités à vous exprimer sur les actions envisagées pour les 6 ans à venir,
en réponse aux enjeux de développement durable du territoire.

Pour répondre aux enjeux environnementaux globaux actuels, l'Etat a instauré en 2015 une « Loi de transition énergétique pour la croissance verte ». Elle impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants de s'emparer, à leur échelle, de ces problématiques. Les Plans climat air énergie territorial (PCAET) que doivent mettre en place les communautés d'agglomération analysent quelles thématiques de développement durable doivent être prises en considération : quels sont les attentes et problèmes locaux, comment y répondre avec quels objectifs ?

29 ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Étudier la possibilité d'avoir une flotte de bus roulant à l'énergie verte, développer l'économie circulaire dans la filière du bâtiment en utilisant des granulats de béton recyclés, accompagner le développement des filières agricoles

en circuit court.. Voici quelques axes parmi les 29 que Chartres métropole se propose de développer à l'horizon 2026.

Les objectifs convergent tous vers une finalité environnementale, qui concerne notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, la dépendance aux énergies fossiles et l'adaptation aux impacts du changement climatique. Le plan d'actions étudié se décline en 6 axes stratégiques qui embrassent l'ensemble de votre quotidien : l'habitat, la mobilité, l'agriculture, l'industrie, les énergies renouvelables et les déchets.

UN TRAVAIL DE CONCERTATION

Ce projet territorial de développement durable est le fruit d'un travail de concertation avec les acteurs politiques et techniques du territoire : élus, chargés de mission, collectivités, associations, bailleurs sociaux, partenaires, chambres consulaires, entreprises.

Il s'appuie sur un diagnostic qui a observé le territoire dans ses profils énergie, climat et air.

Le PCAET doit être évalué dans trois ans, puis ajusté tous les six ans. Le projet de PCAET a été arrêté au conseil communautaire du 25 novembre 2019 puis transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), au préfet de Région et au président du Conseil régional, qui viennent de rendre leur avis.

Donnez votre avis !

Le projet de PCAET est désormais mis à disposition de la population, dernière étape avant qu'il ne soit entériné officiellement et mis en application.

Du 1^{er} au 31 octobre, chacun peut prendre position sur les actions présentées et faire part de ses remarques (voir modalités ci-contre).



CLIMAT AIR ÉNERGIE

Élaboration
du Plan Climat Air
Énergie Territorial

Pour un développement durable du territoire

Chartres métropole définit sa stratégie et son plan d'actions pour lutter contre le changement climatique à l'échelle de l'agglomération.

**Découvrez
les 29 actions
proposées**
pour les 6 ans à venir
et **donnez votre avis**
sur chartres-metropole.fr
ou au guichet unique
du 1^{er} au 31 octobre.

PLUS D'INFOS

[www.chartres-metropole.fr/
responsable/developpement-durable](http://www.chartres-metropole.fr/responsable/developpement-durable)

Observations et questions

Courriel : pcaet@agglo-ville.chartres.fr
Registre disponible au guichet unique,
32 boulevard Chastes du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h 30.



CHARTRES
MÉTROPOLE

Annexe 2

Article Echo Républicain

ENVIRONNEMENT ■ Ce plan pour l'agglomération vise à lutter contre le changement climatique

Des actions locales pour le climat

Chartres Métropole met du vert dans son avenir grâce à un nouveau document cadre prospectif qui dresse des objectifs et des mesures concrètes à réaliser en matière d'environnement et de climat.

François Feuilleux

francois.feulleux@centrefrance.com

C'est une obligation pour toutes les intercommunalités de plus de 20.000 habitants. Chartres Métropole a construit son Plan climat air énergie territorial (PCAET) qui engage le territoire de l'agglomération chartraine à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, réduire l'utilisation d'énergies fossiles et se préparer aux impacts du changement climatique.

Chaque axe de développement comprend plusieurs actions concrètes

Le document, réalisé à partir d'un diagnostic et



PROJET. La mise en place d'un projet de cohérence de l'ensemble des pistes cyclables à l'échelle de l'agglomération fait partie des axes de développement. PHOTO D'ARCHIVES

mis à l'appréciation du public durant tout le mois d'octobre, a fait l'objet d'une concertation par Chartres Métropole qui a réalisé un séminaire stratégique le 19 mars 2019, des ateliers de construction du plan d'action le 13 mai 2019, et une réunion publique le lundi 24 juin à l'hôtel de ville de

Chartres. Une concertation d'ailleurs saluée par le préfet de la région Centre-Val de Loire.

« Vingt-neuf fiches actions ont été rédigées par Chartres Métropole et ses partenaires pour mettre en place cette politique jusqu'en 2026, date à laquelle un bilan sera réalisé », indique Florent Gau-

thier, vice-président en charge du Développement durable.

« L'élaboration de ce PCAET tombait très bien dans le calendrier de Chartres Métropole puisque l'ancien document avait été réalisé à un moment où le périmètre de l'agglomération était moins étendu », précise

Florent Gauthier, également maire de Lucé. De plus, il a été construit en pleine élaboration du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et de l'égalité des territoires) de la Région Centre-Val de Loire et en même temps que la révision du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) de l'agglomération chartraine.

Chaque axe de développement comprend plusieurs actions concrètes, comme par exemple la mise en place d'une gouvernance au sein de l'agglomération pour assurer une cohérence entre chaque réseau de pistes cyclables communales, ou bien la création d'un projet alimentaire territoriale. Il est aussi question de réaliser une étude du potentiel de la géothermie sur le territoire de l'agglomération et sensibiliser les acteurs au développement de cette filière, etc. ■

Pratique. L'ensemble des documents peuvent être consultés sur Internet à <https://www.chartres-metropole.fr/fr/responsable/developpement-durable/plan-climat-air-energie-territorial/>

Annexe 3

Liste des documents mis à
disposition

- La délibération n°CC2017/124 en date du 28 septembre 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de l'agglomération de Chartres ;
- La délibération n°CC2017/164 en date du 29 novembre 2017 approuvant les modalités de l'élaboration et de concertation du Plan Climat Air Energie Territorial de l'agglomération de Chartres ;
- Le diagnostic des consommations énergétiques et des émissions de Gaz à Effet de Serre
- Le diagnostic des productions et des potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération ;
- Le diagnostic de la séquestration carbone sur le territoire ;
- Le diagnostic des polluants atmosphériques à effets sanitaires ;
- Le diagnostic de la vulnérabilité au changement climatique ;
- Le bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le patrimoine et les compétences de Chartres métropole ;
- Le rapport sur la stratégie territoriale ;
- Le rapport du plan d'actions ;
- La synthèse communicante du diagnostic ;
- La synthèse de la stratégie et du plan d'actions ;
- Le rapport de l'évaluation environnementale stratégique ;
- La délibération n°CC2019/106 en date du 25 novembre 2019 arrêtant le projet de PCAET ;
- L'avis du Préfet de Région suite à l'arrêt du PCAET ;
- Le courrier de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire.

Annexe 4

Avis du public

pcaet - Rapport diagnostic Energies ENR

De : pcaet

Objet : Rapport diagnostic Energies ENR

Madame, Monsieur,

Je viens de prendre connaissance sur votre rapport de diagnostic des ENR.

J'ai principalement regardé la partie « G : Chaleur fatale industrielle » car c'est la partie qui m'intéresse le plus, et tout particulièrement les datacenters.

J'ai un peu de mal à comprendre le tableau 11.

Pourquoi le gigantesque datacenter d'ORANGE est classé comme « potentiel » ?

Comme tout le monde sait, les datacenters sont des gouffres énergétiques.

Orange n'aurait rien prévu dans son installation NEUVE et non achevée pour récupérer les calories ??

Idem pour le centre de calculs du Crédit Agricole de Mainvilliers. L'installation est récente.

Je ne sais pas où passe exactement la boucle de chaleur, mais ne peut-on pas imposer à ces entreprises de faire quelque chose pour valoriser leur pollution ?

Par contre, il me semble plus complexe de faire quelque chose pour le second centre de calculs à Fontaine La Guyon.

Mais au regard des chiffres « potentiellement valorisables » pour ces 3 sites, presque 20 GWh, et les enjeux actuels, il faudrait faire quelque chose.

Je ne vois d'ailleurs pas les chiffres pour le datacenter de C'MIN.

J'ai déjà essayé de contacter des personnes de CM Habitat ou Chartres Renov', mais jamais eu de réponses.

Je vous propose de regarder les liens dans ma signature afin de regarder ce que nous faisons et proposons, et si vous avez des contacts, je suis preneur.

En espérant vous lire.

Bien cordialement

François ROTHE,

Directeur Technique Energie

Web. <https://stimergy.com>

Web. <https://neutral-it.com>

pcaet

De : pcaet

Bonjour,

Toutes les actions du PCAET vont dans le bon sens.

3 points me paraissent prioritaires :

- La rénovation énergétique des bâtiments, qui a un impact positif sur le confort des habitants, sur leur équilibre financier, sur la bonne santé des entreprises et, bien sûr, sur le climat.
- L'offre de transport alternative à l'automobile individuelle et au transport routier de marchandises. En particulier, la fréquence des bus peut améliorer leur fréquentation.
- La création d'un Projet Alimentaire Territorial aura un impact au-delà de l'Agglomération.

Souhaitant une bonne dynamique à ce PCAET, je vous adresse mes salutations citoyennes.

Didier Peyronnet

Contribution de GRDF au PCAET Chartres Métropole

30 octobre 2020



Le réseau de gaz naturel Un outil au service de vos ambitions

GRDF, acteur de la distribution d'énergie, est le concessionnaire pour la distribution du gaz pour 26 communes de Chartres Métropole. A ce titre, GRDF souhaite apporter sa contribution aux ambitions portées par le PCAET.

La transition énergétique suppose une transformation en profondeur des modes de consommation et de production de l'énergie.

Dans cette optique, Chartres Métropole occupe une place stratégique pour impulser de nouvelles dynamiques sur son territoire. Elle se fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'économies d'énergie, de production d'énergies renouvelables... pour cela, elle peut agir concrètement en répondant à tous les axes stratégiques déclinés dans son PCAET.

Le réseau de gaz, propriété des collectivités locales, permet de déployer des solutions répondant à vos objectifs.

- **l'efficacité énergétique** : les solutions gaz couplées aux ENR se développent et répondent de manière performante aux besoins des bâtiments et des consommateurs ;
- **les énergies renouvelables** : dès aujourd'hui, le biométhane, gaz vert issu de la méthanisation de déchets, contribue à la production locale d'énergie renouvelable. Demain, d'autres voies de production de gaz vert permettront d'accroître le volume d'énergie renouvelable transitée dans le réseau (gazéification de la biomasse, power-to-gas...) ;
- **la mobilité durable** : le développement du Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) réduit les impacts du transport sur la qualité de l'air. L'utilisation du bioGNV accroît encore les performances de ce carburant alternatif, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 80 % par rapport aux carburants traditionnels ;
- **l'économie circulaire** : l'injection de biométhane dans les réseaux contribue au développement de boucles vertueuses à l'échelle des territoires (valorisation des déchets, création d'emplois locaux et non délocalisables, substitutions d'engrais chimiques...).

Ces solutions matures sont prêtes à être déployées sur le territoire de Chartres Métropole.

Grâce à des actions et des projets en cours sur votre territoire, votre **réseau de gaz contribue déjà à l'atteinte de vos objectifs**. Par ailleurs, les investissements dans le réseau ont déjà été consentis qui est donc disponible pour mettre en œuvre des solutions concrètes de transition énergétique à moindre coût sur le territoire.

GRDF est à vos côtés pour **accompagner** votre stratégie de transition énergétique, **identifier les opportunités** de déploiement des solutions gaz/ENR et faciliter leur mise en œuvre pour **atteindre vos objectifs** et ainsi **concrétiser vos ambitions**.

AXE 1 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

Le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) est à l'origine de la majorité de la consommation d'énergie finale en France, et représente donc un secteur stratégique sur lequel agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques d'un territoire. Pour atteindre cet objectif, il s'agit de favoriser la construction de nouveaux bâtiments sobres en énergie, mais aussi d'encourager la rénovation du parc existant.

La majorité du parc de bâtiments qui existera en 2050 est en effet déjà construite, étant donné le faible taux de constructions neuves (1 à 2 %) et la durée de vie des bâtiments. La rénovation des bâtiments existants est donc primordiale pour réduire les consommations d'énergie du territoire.

Qu'il s'agisse du patrimoine public, des parcs de logements ou des maisons individuelles, **des équipements gaz performants intégrés aux projets de rénovation ou de construction** peuvent contribuer, à coûts maîtrisés, aux objectifs d'efficacité énergétique de votre territoire.

Plus de **550** km de
réseau sur votre
territoire prêts à servir la
performance
énergétique de vos
projets
26 565 clients
desservis par GRDF

Gains* selon les technologies

De **50** à **70** % d'économies d'eau chaude avec un couplage gaz naturel/solaire thermique.

Jusqu'à **30** % d'économies d'énergie sur le chauffage et l'électricité avec la mini-cogénération.

**Les gains réels dépendent du contexte de chaque projet*

Ces solutions permettent également de **développer les énergies renouvelables**, grâce par exemple à la chaudière à condensation couplée avec le solaire thermique ou photovoltaïque, aux pompes à chaleur ou à la cogénération gaz.

Combinées à la rénovation de l'enveloppe, ces solutions contribuent à la performance globale du bâtiment et à la **maîtrise des factures énergétiques** des usagers.



SUR CHARTRES METROPOLE, DES ACTIONS GAZ CONTRIBUENT DEJA À VOS OBJECTIFS

Dans le résidentiel, les gains annuels cumulés à l'installation de chaudières haute performance depuis 2016 représentent :

8,9 GWh/an d'économie d'énergie

2300 Teq CO₂/an de réduction des gaz à effet de serre

800kg SO₂/an et 1500 kg NO_x/an de réduction des polluants locaux

Une réduction de 855 000€ d'économies sur la facture énergétique

Vos objectifs opérationnels en 2050 :

Réduction de 100% des émissions de SO₂ issues du secteur résidentiel liées au chauffage au fioul

Le gaz est une énergie particulièrement compétitive dans la durée.

Son prix, qui a connu de nombreuses baisses successives depuis fin 2018, est désormais très avantageux. Depuis le 1er janvier 2019, la baisse de facture cumulée atteint par exemple -23% pour les ménages se chauffant au gaz qui ont souscrit au tarif réglementé ou à une offre de marché indexée sur celui-ci.

L'état permet de faire bénéficier aux propriétaires différentes aides pour la conversion de leur chaudière fioul au gaz. Sur la zone de desserte GRDF de Chartres Métropole, 4000 logements sont chauffés au fioul.

Avec le biogaz qui sera injecté dans le réseau de distribution de Chartres Métropole, l'objectif de réduction des émissions des gaz à effets de serre est atteignable rapidement

Points à retenir

Que ce soit en maison individuelle ou en logement collectif, la conversion au gaz d'une installation ancienne (20 à 30 ans) au fioul est très profitable du point de vue :

- ✓ De la problématique « Climat » par une division par 2 des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).
- ✓ De la qualité de l'air avec une :
 - Division par 5 des NO_x et de SO₂
 - Division par 8 à 10 des poussières

Depuis 2016, 2300 Teq CO₂ par an économisés grâce l'installation de chaudières hautes performance sur le territoire de Chartres Métropole.

➔ Résultats détaillés en maison individuelle

conversion fioul ancien/ condensation gaz conforme ErP						
	nb logements	conso (MWh)	CO2 (tonnes)	SO2 (kg)	NOx (kg)	poussières (kg)
fioul	1	16,05	4,86	0,13	3,74	0,08
gaz	1	12,03	2,46	0,02	0,67	0,01
gain		4,02	2,40	0,11	3,06	0,07
réduction grâce au GN		25%	49%	85%	82%	91%

Calcul du gain de rendement par la méthodologie de la fiche CEE de calcul de la BAR TH106 : le changement de chaudière améliore les rendements de génération et de régulation et ne modifie pas les rendements de distribution et d'émission, soit un gain global de 25 %.

➔ Résultats détaillés en chaufferie collective

conversion fioul ancien/ condensation gaz conforme ErP						
	nb logements	conso (MWh)	CO2 (tonnes)	SO2 (kg)	Nox (kg)	poussières (kg)
fioul	50	518,95	157,14	4,20	120,81	2,63
gaz	50	383,27	78,38	0,62	21,46	0,22
gain		135,68	78,76	3,58	99,35	2,40
réduction grâce au GN		26%	50%	85%	82%	91%

Calcul du gain de rendement par la méthodologie de la fiche CEE de calcul de la BAR TH107 : le changement de chaudière améliore les rendements de génération, de régulation et de distribution et ne modifie pas le rendement d'émission, soit un gain global de 26 %.

➤ GRDF préconise d'établir une action afin de faciliter la conversion des chaudières fioul au gaz afin de répondre aux objectifs gouvernementaux

→ Déployer une campagne d'informations portant sur la transition énergétique et écologique

GRDF vous appuie pour sensibiliser les citoyens sur la maîtrise de la demande en énergie et s'implique pour renforcer les solidarités sur le territoire énergie :

- Actions de sensibilisation auprès des publics scolaires : kits d'activités périscolaires autour des éco-gestes.
- Actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans des quartiers ciblés (réunions publiques, actions pédagogiques...).
- Sensibilisation des particuliers sur les dispositifs de financement existants.
- Appui à la communication sur les projets réalisés.
- Mise à disposition des clients finaux et des tiers autorisés des données de consommation individuelles quotidiennes (via le compteur communicant gaz) et accompagnement des acteurs de la MDE pour l'utilisation de ces données dans le cadre de leurs missions.

Accompagner la population et les gestionnaires de bâtiment dans la rénovation énergétique et les énergies renouvelables et animer les réseaux de la filière bâtiment

GRDF contribue à l'état des lieux énergétique de votre territoire et de votre patrimoine pour identifier les zones et bâtiments prioritaires pour la rénovation ; cet état des lieux pouvant s'inscrire dans une démarche de repérage et de lutte contre la précarité énergétique :

- Analyse de la performance du territoire et de votre patrimoine : mise à disposition des données de consommation de gaz, cartographie...
- Identification des bâtiments les plus énergivores de votre patrimoine et conseils pour prioriser les actions de rénovation.

GRDF vous appuie et accompagne la collectivité, les bailleurs, les copropriétés ainsi que les particuliers dans l'identification des solutions disponibles pour la rénovation ou la construction de bâtiments :

- Information et formations sur les solutions gaz/ENR performantes adaptées ;
- Accompagnement dans l'étude et le choix de la solution adaptée (études comparatives, évaluation des gains environnementaux et économiques associés...).

GRDF vous accompagne dans la concrétisation et la valorisation des travaux de rénovation et de construction de bâtiments performants :

- Mobilisation d'un réseau de partenaires de confiance (bureaux d'études, AMO, installateurs...).

GRDF vous appuie pour définir les critères de performance environnementale qui peuvent être appliqués à vos projets d'aménagement :

- Aide à la définition d'objectifs de performance environnementale pour vos projets, en tenant compte de critères énergétiques, économiques et sociaux.
- Identification de solutions gaz/EnR pertinentes pour atteindre vos critères de performance.

Axe 2 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

Vos objectifs opérationnels d'ici 2030 :



1/3 des véhicules seront électriques ou GNV en 2030

Enjeux : Qualité de l'air – Réduction des émissions de GES – Mobilité durable

Le développement de la **mobilité durable** est stratégique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air du territoire. Il est important de développer l'intermodalité et les transports en commun pour réduire ces émissions, mais il est aussi possible d'intégrer une réflexion sur des types de carburation propres et innovants.

Le Gaz Naturel Véhicules (GNV) est une solution de **mobilité durable** particulièrement adaptée pour les transports **de marchandises et les transports collectifs**. Son utilisation permet de réduire de moitié les nuisances sonores par rapport au moteur diesel et de limiter significativement les émissions de polluants atmosphériques.

Le GNV ouvre la voie à l'utilisation du **biométhane-carburant** (BioGNV), énergie 100% renouvelable produite à partir de la méthanisation des déchets.

Ainsi le GNV et le bioGNV permettent de répondre dès aujourd'hui aux **enjeux économiques et environnementaux** des collectivités locales : qualité de l'air, réduction des émissions de gaz à effet de serre, incorporation d'énergies renouvelables dans les transports, nuisances sonores, économie circulaire.

Réduction de **80 %**
des émissions de CO₂
entre le bioGNV et le diesel.



SUR VOTRE TERRITOIRE, DES ACTIONS PEUVENT CONTRIBUER À VOS OBJECTIFS

La conversion de **8 BOM et 20 BUS** diesel circulant sur votre territoire en BOM et BUS au GNV apporterait une économie d'émission de gaz à effets de serre de **600 TEqCO₂** soit 31% des émissions du parc considéré. Cette conversion permettrait en outre de réduire de **97%** les émissions de NOx et de **70%** celles de particules fines.

La réduction d'émissions de gaz à effets de serre pourrait même atteindre **3 000 TEqCO₂** en cas d'utilisation exclusive de BioGNV sur ces flottes.



→ favoriser le développement des projets GNV et bioGNV sur le territoire

GRDF vous accompagne de l'étude des solutions jusqu'à leur réalisation pour favoriser une mise en œuvre optimale des solutions GNV sur votre territoire :

- Accompagnement technique sur la conception des projets et la conversion de flottes publiques ou privées : dimensionnement des besoins (taille de flotte/station), appui à la rédaction de cahiers des charges (station, véhicules), études comparatives (impacts, coûts...).
- Aide à la localisation des secteurs préférentiels d'implantation des stations et des flottes GNV.
- Information sur les conditions financières et juridiques des montages de projets, et les possibilités de financement des projets.
- Partage des expériences GNV : prêt de véhicules pour essais, visite de stations opérationnelles et rencontre avec les collectivités et leurs exploitants.

→ mettre en place une logistique urbaine durable

GRDF vous accompagne pour prendre en compte les possibilités offertes par le GNV/bioGNV pour favoriser les livraisons urbaines durables :

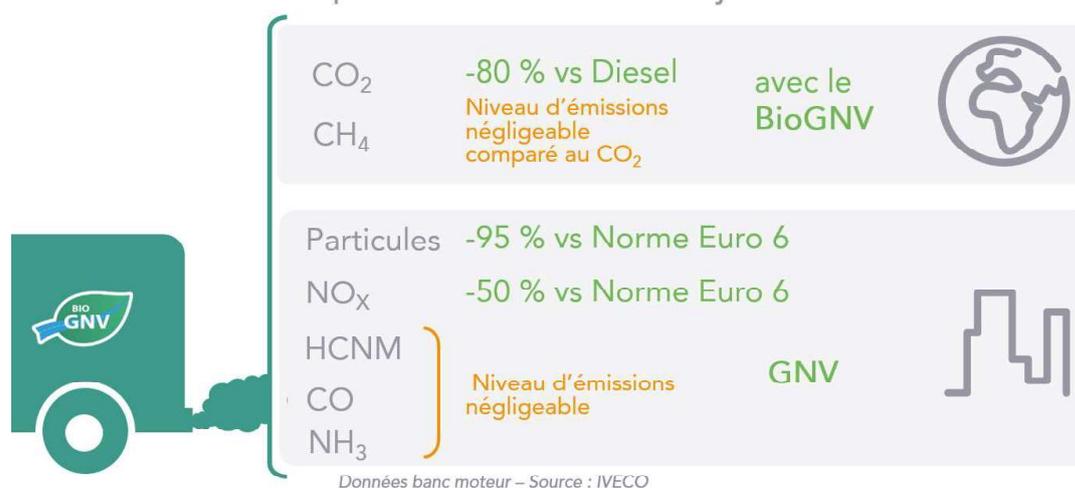
- Mobilisation du réseau d'acteurs concernés par la charte de livraisons (transporteurs, livreurs, expéditeurs, gestionnaires d'infrastructure, destinataires, organisations professionnelles).
- Information sur les performances environnementales et économiques des véhicules GNV.

→ développer les énergies renouvelables dans les transports

GRDF met à votre disposition son expertise du GNV, du biométhane et de leurs synergies pour développer l'usage du gaz vert dans les transports :

- Animation des interactions entre acteurs des filières biogaz et GNV.
- Étude des opportunités d'utilisation du bioGNV issu d'installations de méthanisation locale.

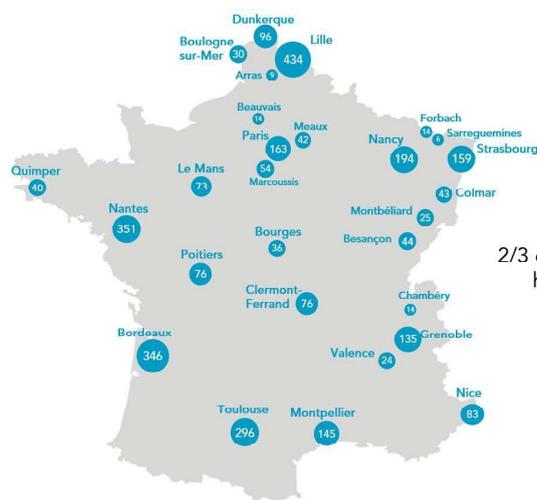
Le GNV : une réponse concrète aux enjeux environnementaux





SUR VOTRE TERRITOIRE, DES PROJETS GAZ CONCRÉTISENT VOS AMBITIONS

- ➔ GRDF peut accompagner Chartres Métropole pour une étude détaillée afin de montrer l'opportunité de développer le GNV sur le territoire



LE chiffre

2/3 des villes de plus de 200.000
habitants roulent au GNV

- GRDF préconise d'établir une action afin d'étudier l'opportunité d'une station GNV (publique et/ou privée) et de permettre un développement rapide et à prix modéré du transport GNV/bioGNV localement tout en respectant les objectifs à atteindre



AXE 3 : Développer un modèle d'agriculture plus respectueux de notre santé et de notre environnement

Enjeux : Développement des ENR – Économie circulaire – Réduction des émissions de GES

Le développement de la production décarbonée d'énergie est un moyen pour les territoires de réaliser la transition énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie. La **production de biométhane** permet de développer la production locale d'énergies renouvelables tout en renforçant l'économie circulaire sur le territoire.

Le biogaz est issu d'un processus de fermentation de matières organiques animales et/ou végétales. Une fois épuré, il peut être injecté dans le réseau de gaz naturel : c'est le **biométhane**, destiné à des utilisations identiques au gaz naturel (chauffage, eau chaude, carburant).

Énergie 100 % renouvelable, le biométhane permet de trouver une solution durable à la gestion des déchets d'origines variées (ménagers, agricoles...) sur le territoire : injection de gaz vert dans les infrastructures existantes, réduction des émissions de GES, production d'engrais organiques grâce à la valorisation du digestat... La production de biométhane s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire.

Les projets de biométhane permettent en outre de **valoriser la filière agricole locale** en assurant notamment aux agriculteurs des compléments de revenus.

Un objectif national de **10 %** de gaz renouvelable en 2030.

30 000 tonnes de déchets répondent aux besoins de consommation de **1 500** clients



SUR VOTRE TERRITOIRE, DES PROJETS GAZ CONCRÉTISENT VOS AMBITIONS

Dans l'Eure-et-Loir, 1 site d'injection de biométhane est en service pour un total de 42 GWh par an, soit la consommation de 3600 logements ou de 190 bus circulant au bio-GNV.

Sur le territoire de Chartres Métropole, 2 projets déjà bien avancés (mise en service prévisionnelle en 2021) vont permettre de contribuer sensiblement le verdissement du gaz distribué et ainsi limiter l'impact environnemental.

Par ailleurs, plus de 20 projets d'injection de biométhane sont en phase d'étude détaillée dans l'Eure-et-Loir et devraient injecter dans les prochaines années.

→ : favoriser l'émergence des projets de biométhane

GRDF vous appuie et accompagne les porteurs de projet à toutes les étapes de la réalisation des unités de méthanisation avec injection :

- Informations sur les possibilités de financement des projets et les tarifs d'achat du biométhane.
- Appui technique à la réalisation des projets (conception, dimensionnement...).

- Accompagnement pour favoriser la concertation et la mise en relation des acteurs tout au long du projet.
- Appui à la réalisation de supports de communication pour valoriser les projets existants.
Aide à la définition des zones favorables pour les projets en fonction des capacités d'injection identifiées.

Promouvoir une consommation locale et équitable et structurer les circuits-courts

GRDF met à votre disposition son expertise du biométhane pour comprendre ce qu'est un projet de méthanisation et créer une dynamique territoriale autour de la filière :

- Mobilisation d'un réseau de partenaires et création de lien entre les acteurs de la filière biogaz du territoire (gestionnaires de déchets, industriels, agriculteurs, résidents...).
- Partage d'expertise autour des projets de biométhane : sessions d'information, visites de sites, partages de retours d'expérience d'autres collectivités.

➔ **Accompagner l'évolution des pratiques agricoles et créer un cadre de concertation impliquant les agriculteurs et favorisant les retours d'expérience**

GRDF vous aide à dresser un état des lieux du potentiel méthanisable et du potentiel d'injection de gaz renouvelable sur votre territoire :

- Accompagnement à l'identification des gisements de déchets méthanisables du territoire.
- Évaluation du potentiel de valorisation du biométhane produit en injection en fonction des consommations et des débouchés sur le long terme (usages dans les bâtiments, dans la mobilité avec le bioGNV).
- Développement économique – Efficacité énergétique – Développement des EnR

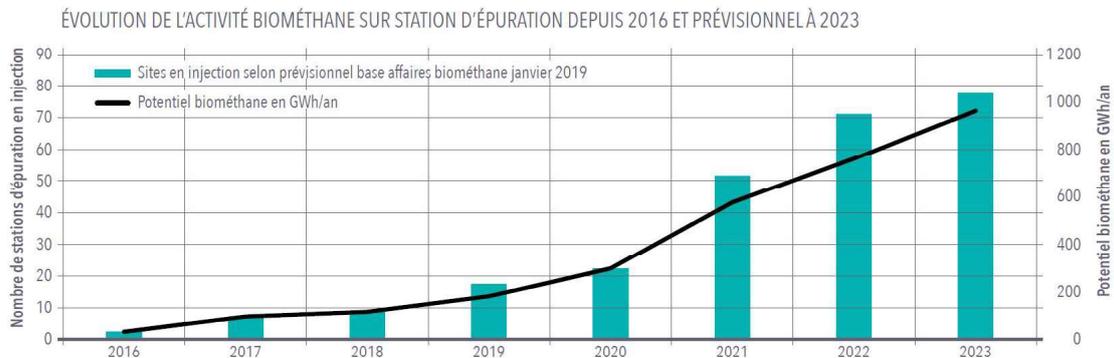
Grâce à l'injection de biométhane, votre **réseau de gaz naturel passe au vert et devient un vecteur d'énergie renouvelable**. Le gaz vert produit sur le territoire de Chartres métropole ou dans les territoire limitrophe est injecté dans le réseau pour les usages traditionnels ou le transport.

Le réseau de gaz est un outil d'aménagement essentiel pour répondre aux **enjeux économiques, sociaux et environnementaux** auxquels sont confrontés les aménageurs et les collectivités.

➤ **GRDF préconise d'établir une action afin d'encourager les agriculteurs locaux porteurs de projets de la filière biométhane afin d'injecter le biogaz dans le réseau de distribution.**

AXE 4 : Développer les énergies renouvelables et l'usage de produits

- Chartres Métropole : producteur de biométhane en valorisant les boues de STEP



La production de biométhane en France à partir des eaux usées - État des lieux et perspectives GRDF

LES ATOUTS DE LA MÉTHANISATION DES BOUES D'ÉPURATION

- La réduction de 30 à 40 % du volume de boues, voire de plus de 50 % en présence de traitement primaire, qui permet :
 - > la réduction et la maîtrise des coûts d'exploitation,
 - > la réduction des nuisances environnementales liées au transport et au traitement de ces boues.
- La stabilisation et l'hygiénisation des boues.
- L'amélioration de la valeur agronomique des boues.
- La production d'énergie renouvelable, outil territorial permettant d'atteindre les objectifs de planification de :
 - > gestion des déchets,
 - > production d'ENR,
 - > réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- La création d'emplois locaux non-délocalisables pour la construction, la maintenance et l'exploitation du site.



- Un « seuil d'intérêt » à 60 000 équivalents habitants (EH) pour produire du biométhane pour les STEP → la station de la Mare Carbonne a une capacité de 160 000 EH
- Analyse du potentiel de production de biométhane à réaliser avec un bureau d'études spécialisé en fonction des caractéristiques techniques de la station (traitement primaire des boues, ...)

- Potentiel sur Chartres Métropole :
 - Hypothèses de captage des biodéchets entre 30 et 60% en fonction de l'origine
 - Résultats : environ 10 000 T de biodéchets mobilisables, soit une production de biométhane équivalente de 100 Nm³/h ou 9 GWh/an :
 - l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 1250 logements RT2012 ou 35 bus ou BOM BioGNV
 - Chiffre d'affaires estimé d'un site de méthanisation avec hygiéniseur dédié à ces biodéchets : 1,1M€/an

- Niveau d'investissement prévisionnel :
 - De l'ordre de 0,7 à 1,3 M€ pour l'épurateur ;
 - Coût du méthaniseur > 2 M€ ;
 - Raccordement au réseau de gaz < 90 k€

○ Le biodéchet, un vecteur d'opportunités



Dans la perspective de l'obligation de valorisation des biodéchets imposée par l'Europe en vue d'atteindre d'ici à 2035 un taux de valorisation de 65 % des déchets municipaux produits, nous avons étudié le potentiel de méthanisation des biodéchets sur Chartres Métropole.

Sur la base des données INSEE en opendata, nous avons pu établir un chiffrage des quantités de biodéchets théoriquement disponibles sur le territoire. Nous avons retenu des hypothèses de captage des biodéchets de 30% à 60% selon l'origine des bio-déchets. Sur cette base, nous estimons le gisement de biodéchets disponible à environ 10.000 tonnes, soit l'équivalent d'une production de biométhane d'environ 100 Nm³/h ou 9 GWh/an. Cela correspondrait à la consommation annuelle de 1250 logements RT 2012 ou 35 bus ou BOM au GNV / bioGNV.

➤ 3 solutions envisageables pour traiter les biodéchets de Chartres Métropole

1. Un site de méthanisation dédié porté par la métropole (biodéchets + éventuellement résidus agricoles + éventuellement déchets verts). Solution en étude détaillée ou développement dans 3 agglomérations de taille significative en France
2. Construction de DEUX méthaniseurs contigus sur le site de la STEP de la Mare Corbonne (un pour les boues de STEP et un dédié biodéchets doté d'un hygiéniseur). Possibilité de mutualiser l'épurateur, le poste d'injection et les coûts de raccordement. Plusieurs agglomérations ont déjà fait une demande à la DGEC pour obtenir un tarif pour ce type de configuration optimisée.
3. Orientations des biodéchets de la collectivité vers des projets de méthanisation agricoles

Dans les cas 1&2, Chartres Métropole est investisseur et bénéficie de la totalité des recettes et de la valorisation du digestat.

Dans le cas 3, Chartres Métropole est apporteur de matière. Investissement limité au maximum au financement de l'hygiéniseur + bâtiment fermé de stockage équipé biofiltre. Recettes captées par les agriculteurs porteur du projet de méthanisation

➤ Intérêt de la méthanisation par rapport à des solutions de compostage généralisées

La méthanisation permet notamment la centralisation du traitement des déchets, une réduction de l'impact environnemental (le méthane issu de la décomposition de déchets organiques étant capté pour être injecté dans le réseau de gaz).

Afin de valoriser une solution de méthanisation auprès des habitants, un système de « droit de tirage » de digestat – dont les qualités agronomiques sont nettement supérieures à celles d'un compost autogéré - pouvant être mis en place pour les habitants souhaitant l'utiliser pour leur jardin. Une valorisation du digestat auprès de jardins associatifs (ex : potagers participatifs, jardins partagés, , ...) ou de petits agriculteurs locaux pourrait également être envisagé.



SUR VOTRE TERRITOIRE, DES PROJETS GAZ CONCRÉTISENT VOS AMBITIONS

Sur le territoire de Chartres Métropole, 2 projets déjà bien avancés vont permettre de contribuer sensiblement le verdissement du gaz distribué et ainsi limiter l'impact environnemental.

Par ailleurs, plus de 20 projets d'injection de biométhane dans le réseau sont en phase d'étude détaillée dans l'Eure-et-Loir et devraient injecter dans les prochaines années.

- ➔ GRDF vous accompagne pour toutes vos études ou projets concernant la valorisation des intrants en biométhane

Selon l'étude ADEME*, les gisements méthanisables en
2050

représentent **164,8 GWh** sur le territoire de
Chartres Métropole

(*) : Données produites en 2017 par l'association Solagro lors de la réalisation de l'étude "[Un mix de gaz 100% renouvelable en 2050 ?](#)" publiée en février 2018.

- GRDF préconise d'établir une action afin d'étudier l'opportunité de la valorisation des boues de STEP et des déchets afin de les convertir en biogaz

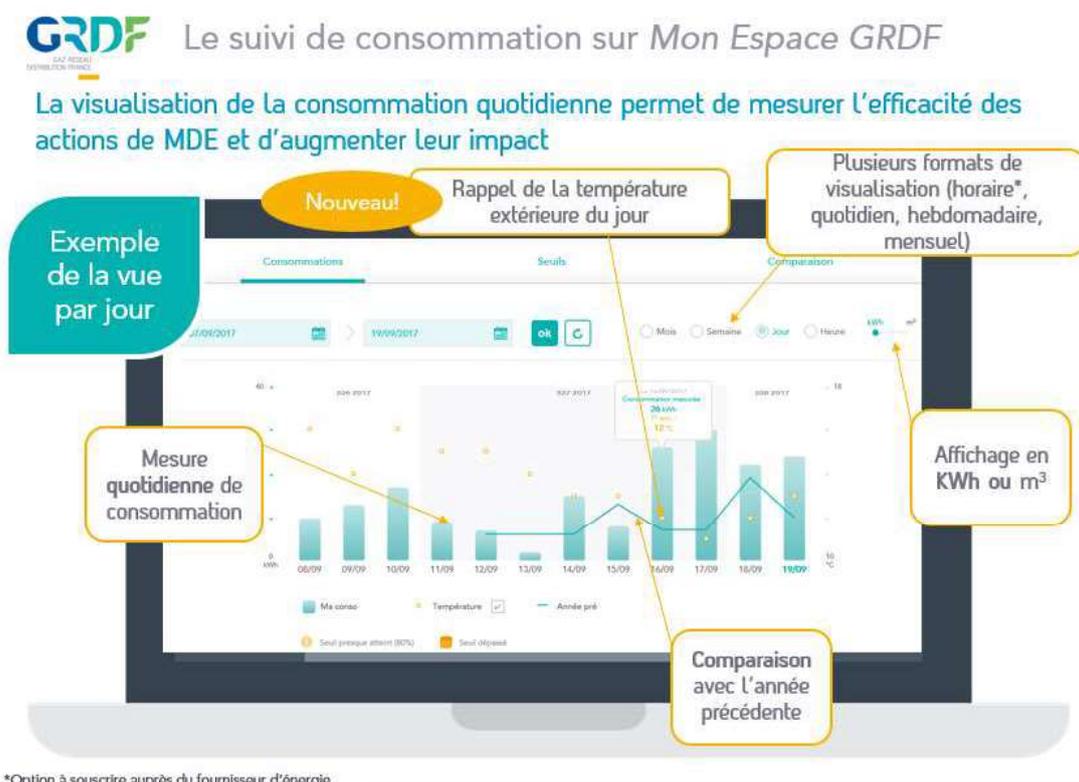
AXE 5 : Mobiliser les forces du territoire et accompagner les partenaires économiques

Pour assurer le succès de la transition énergétique, il est nécessaire de **mobiliser l'ensemble des acteurs et parties prenantes du territoire** : citoyens, acteurs associatifs et économiques... Ceci afin d'encourager le changement des pratiques de chacun.

La transition énergétique nécessite d'agir conjointement sur les deux enjeux d'**efficacité et de sobriété énergétiques**. Si des évolutions technologiques permettent d'agir de manière significative sur l'efficacité énergétique, la maîtrise de la demande nécessite d'impliquer les usagers et d'accompagner leurs changements de comportement.

GRDF accompagne tous les acteurs économiques afin de réduire l'impact environnemental et réduire la facture énergétique. Nos conseillers peuvent établir un bilan et des estimations à ces fins.

Les nouvelles technologies, telles que les **compteurs communicants**, apportent une première réponse. Avec le **compteur communicant gaz**, les usagers du réseau de gaz pourront ainsi consulter quotidiennement leur consommation d'énergie pour mieux la maîtriser.



AXE 6 : Aménager le territoire dans la logique d'une résilience aux changements climatiques et visant l'amélioration de la qualité de l'air

→ mobiliser toutes les parties prenantes pour construire la stratégie énergétique du territoire

Acteur du territoire, GRDF propose de s'impliquer dans l'élaboration de votre politique énergétique :

- Contribution aux réflexions de planification énergétique sur le territoire et aux instances de concertation associées.
- Accompagnement de la déclinaison de votre stratégie énergie-climat dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i)...)
- Mise en relation avec notre réseau de partenaires locaux dans les secteurs de l'économie circulaire, et de l'économie sociale et solidaire.

Objectifs nationaux :

Réduire de **15 %**
le nombre de foyers en situation de précarité énergétique.

Réduire de **20 %**
la consommation d'énergie par rapport aux projections pour 2020.

→ valoriser vos actions et projets

GRDF vous accompagne pour valoriser les actions et projets mis en place sur votre territoire :

- Evaluation des gains environnementaux et économiques des actions gaz/ENR déjà mises en place sur le territoire
- Participation à des actions de communication, événements, conférences... mettant en valeur vos projets.

PCAET Chartres Agglo

Contribution Comité « Avec vous, osons Chartres autrement »

Questions générales :

- Pourquoi un effort de réduction des émissions de GES plus faible pour l'agriculture que pour les autres secteurs devenant ainsi, d'après la figure 2, page 7 du PCAET, le principal émetteur de GES sur l'agglomération en 2050 ?
- Pourquoi aucune action visant à réduire la consommation d'énergie perdue dans des éclairages de nuit inutiles : possibilité de faire un inventaire ? d'espacer plus les lampadaires dans certaines rues ? d'éteindre les vitrines à partir d'une certaine heure ?

ASI : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

- Secteur résidentiel :
 - Le rythme de rénovation proposé ferait que le parc existant serait rénové dans plus de 50 ans, bien au-delà de ce qu'impose l'urgence climatique : possibilité d'accélérer le rythme ?
 - Accélérer le déploiement de Chartres Rénov Habitat : impression est donnée que cet organisme s'adresse aux seuls logements sociaux + axes de communication à mettre en valeur : économies d'énergie et d'argent, bon pour la planète. Communication à revoir
 - En faire un véritable « **Guichet Unique de la rénovation énergétique** » piloté par l'agglo et chargé de faire le lien avec tous les services de l'Etat concernés et d'assister les propriétaires dans leurs démarches.
 - Objectifs :
 - simplifier les démarches, notamment pour les personnes âgées,
 - orienter vers des prestataires sérieux et agréés,
 - viabiliser les projets en faisant des simulations et en centralisant les demandes d'aides
- Secteur tertiaire : proposition
 - Aligner l'objectif de réduction des consommations énergétiques (- 34 %) avec ceux du Décret Tertiaire issu des lois Grenelle et paru en juillet 2019 : ce décret fixe les niveaux de réduction de consommations énergétiques à atteindre par les immeubles tertiaires par rapport à 2010 :
 - - 40 % en 2030
 - - 50 % en 2040
 - - 60 % en 2050
- Rénovation du patrimoine : manque d'engagements et d'objectifs chiffrés. Combien d'immeubles concernés, sur quelle période, avec quelle réduction de consommation énergétique visée ?
- Economie circulaire : pourquoi ne pas être plus ambitieux : proposition de recourir systématiquement pour toutes les rénovations et constructions de bâtiments appartenant à l'agglo et aux communes y adhérant, aux principes de l'économie circulaire dans toutes les phases des projets en recourant à des outils et bases de données existants : par exemple, celui d'Upcyclea, start-up française qui a créé un outil spécifique dédié aux projets immobiliers souhaitant respecter les principes de l'économie circulaire.

AS2 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

- Réseau de pistes cyclables : bonne initiative mais dans quelle mesure cela incitera-t-il des automobilistes à abandonner la voiture ? Les études montrent que le développement des pistes cyclables entraîne très majoritairement un report d'adeptes de la marche à pied ou des transports en commun vers le vélo et à peine 13% depuis l'automobile. C'est mieux que rien mais cela mériterait d'évaluer cette part sur notre agglomération.
- Réseau de bus à haut niveau de service (BHNS) :
 - cela a du sens si ces bus roulent propre (électricité, hydrogène, biocarburants) : est-ce que ce sera bien le cas ?
 - peut-on mesurer l'impact de ce développement de BHNS sur le trafic routier ? Dans quelle mesure cela permettra-t-il de lutter contre le tout voiture ?
 - pour les rendre attractifs, ces BHNS devront offrir des assurances en termes :
 - de sécurité et d'absence de gênes et d'incivilités. Comment comptez-vous apporter ces garanties ?
 - de fréquences et de correspondances : avez-vous analysé ces éléments et allez-vous y apporter des améliorations ?
- On ne sent pas de volonté de lutter contre la principale source de gaz à effet de serre qu'est la voiture individuelle à travers les actions présentées. Sans doute n'est-ce pas populaire mais pouvez-vous néanmoins vous engager dans cette voie avec résolution et proposer quelques actions fortes :
 - Analyse des trajets les plus empruntés : faire réaliser une étude
 - Soutien au co-voiturage : création de parkings de co-voiturage, comme à Mainvilliers ?

AS3 : Développer un modèle d'agriculture plus respectueux de notre santé et de notre environnement

- Les enjeux sont reportés sur les lycées agricoles et les agriculteurs futurs :
 - que proposez-vous pour l'agriculture d'aujourd'hui ?
 - Quelles plantations demain ?
- Développement des circuits courts – Agroforesterie – Intercultures : les propositions d'action sont bonnes mais il manque des objectifs mesurables, des éléments qui permettront de mesurer les résultats visés et des mesures d'impacts. Serait-il possible de renforcer ces éléments ?
- Comment encourager les agriculteurs à s'engager dans la transition ? Moyens budgétaires ?
 - Proposition : possibilité de créer un guichet unique des aides à la transition agricole ?
- Il manque des éléments importants :
 - Quels engagements pour encourager les cultures bio ou raisonnées ?
 - Quels dispositifs pour les cantines des écoles : possibilité de se fournir en bio local ?

AS4 : Développer les énergies renouvelables et l'usage de produits biosourcés

- Synelva : cette action propose 2 études et la mise en place d'une instance de concertation.
 - Nous souhaitons des actions plus concrètes et productrices de résultats concrets
 - Pourquoi aucune action sur le photovoltaïque ?
- BHNS :
 - cela n'a de sens que si ces bus roulent avec de l'énergie propre
 - quels objectifs précis et datés ? moins d'études et plus d'actions concrètes !

- Géothermie : là encore, il s'agit d'étude. Ne peut-on prévoir d'objectifs chiffrés et plus précis du développement de la géothermie sur notre territoire ?
- Autres propositions :
 - o Nous regrettons l'absence d'actions concernant la méthanisation, la biomasse, l'éolien : possibilité de développer des actions sur ces sources d'énergie renouvelable ?
 - o Nous regrettons également l'absence d'action ambitieuse sur les produits biosourcés
 - o Pourquoi aucune action concernant la filière d'avenir du stockage de l'énergie et des batteries ? Serait-il possible de positionner le territoire dans ce domaine ?
 - o Possibilité de mettre en avant les belles réalisations du territoire dans une optique de partage de bonnes pratiques ? (Exemple : NovoNordisk, Guerlain La Ruche, ...)

AS5 : Mobiliser les forces du territoire et accompagner les partenaires socio-économiques

- Recrutement d'un alternant :
 - o les missions envisagées nous paraissent nombreuses et ambitieuses pour un alternant !
 - o ne pourrait-on le spécialiser sur la recherche de bonnes pratiques et innovations implantées dans d'autres villes et territoires, en France et en Europe, dans une optique d'éclairage sur les solutions les plus efficaces ?
 - o comment faire revenir de l'activité en centre-ville ? Peut-on évaluer l'impact du niveau des loyers sur la distribution d'activité, les déplacements et les niveaux d'émissions de GES dans l'agglomération ?
- « Eco-défis des artisans et commerçants » : quels sont les objectifs chiffrés attachés à cette action ? combien d'entreprises labellisées visez-vous ? Pour quel impact final ?
- Mise en valeur des actions de NovoNordisk : possibilité de mettre en valeur d'autres actions d'autres entreprises du territoire ?
- Agri-quartier OLIS : pouvez-vous préciser à quelle échéance sera finalisé ce projet ?

AS6 : Aménager le territoire dans la logique d'une résilience aux changements climatiques et visant l'amélioration de la qualité de l'air

- Couloir nocturne : beaucoup d'études. C'est bien mais c'est mieux quand cela débouche sur des actions concrètes !
- Proposition : arrêter de faucher/désheucher les bords des routes au moment où des espèces endémiques se reproduisent pour s'occuper plus des cours d'eau à nettoyer et entretenir
- Actions de sensibilisation pour les projets d'aménagement : actions de communication qui ont leur utilité mais qui n'engagent pas l'agglomération en termes de résultats, ce que nous regrettons
- Plan de végétalisation : action importante que nous soutenons mais il manque un objectif chiffré minimal, notamment s'agissant de la création d'îlots de fraîcheur au cœur des villes.
- « Une planète pour tous » :
 - o Dommage que seuls 2 établissements aient adhéré à cette démarche : possibilité d'encourager tous les établissements à entrer dans la démarche ?
 - o Proposition : développer des liens entre cette démarche et les CDJ28 (conseil départemental des jeunes du 28) animé par Mme Sabourin
- Journées du Développement Durable : action de communication qui a son importance mais qui n'engage pas en termes d'objectifs chiffrés, ce que nous regrettons
- « Objectif Climat 2030 » : dans la mesure où 76% du budget de l'Association Eure-et-Loir Nature, censée porter cette action, est consacré aux salaires et frais de fonctionnement de la structure, comment envisagez-vous la mise en œuvre de cette action et avec quels moyens ?

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE DE CHARTRES MÉTROPOLÉ.

MERCREDI 28 OCTOBRE 2020.

Suis-je vraiment la seule à m'intéresser à ce plan climat ?
Car ce cahier est vide !!

Après avoir parcouru les différents dossiers de ce plan climat, je pense qu'il y aurait beaucoup plus à faire dans le secteur des transports routiers que ce qui est projeté. On pourrait obtenir une diminution bien plus importante de la consommation de pétrole, en mettant l'accent sur le trafic ferroviaire, en réhabilitant les petites lignes qui ont été désaffectées, pour le transport des marchandises et des personnes - ne pas oublier

Que les trains marchent à l'électricité, et que cette électricité produite par des centrales nucléaires dans notre pays, ne génère pas de Gaz à Effet de Serre (G.E.S.)

Pourquoi se priver de cette solution : la meilleure et la plus efficace ? Pour régler le problème du réchauffement climatique ?

Les transports publics collectifs (bus, cars, etc...) sont également une très bonne solution pour produire beaucoup moins de GES que les voitures individuelles qui sont le pire des fléaux en matière de réchauffement climatique.

En comparaison, le secteur résidentiel, avec des chauffages qui ne fonctionnent que la moitié de l'année et la plupart du temps des chauffages à gaz, qui

produisent peu de G.E.S. ne peut pas du tout être comparé, en matière de réchauffement climatique, aux transports routiers de marchandises et de personnes, qui ont une bien plus grande responsabilité qu'on ne le dit dans ce réchauffement climatique qui est en train de tout dévaster.

Planter des arbres et de la verdure est bien sûr indispensable, de même qu'étendre le réseau de pistes cyclables.

Ma conclusion est qu'il faudrait, dans l'urgence, miser principalement sur les transports en commun et surtout le train (le rail).

Une chartreuse du Centre Ville :

